

# LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS

---







BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS



Général Casso  
commandant la Brigade  
du 1<sup>er</sup> avril 1967 au 26 août 1970

## *L'éthique du sapeur-pompier de Paris*

*« Je ne veux connaître ni ta philosophie, ni ta religion,  
ni ta tendance politique, peu m'importe que tu sois jeune  
ou vieux, riche ou pauvre, français ou étranger.*

*Si je me permets de te demander quelle est ta peine, ce  
n'est pas par indiscretion, mais bien pour mieux t'aider.*

*Quand tu m'appelles, j'accours,  
mais assure-toi de m'avoir alerté par les voies  
les plus rapides et les plus sûres.*

*Les minutes d'attente t'apparaîtront longues,  
très longues, dans ta détresse pardonne  
mon apparente lenteur. »*

*Général Casso*

# Rappels historiques



C'est par un décret en date du 18 septembre 1811 que l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> crée le bataillon de sapeurs-pompiers de Paris, unité militaire servie par 560 hommes.

Ce bataillon fait écho à la création, 11 ans plus tôt d'une instance administrative tout aussi singulière, la préfecture de police de Paris.

Devenue brigade en 1967, elle est commandée par un officier général et est placée sous l'autorité du préfet de police de Paris.



## PRÉSENTATION

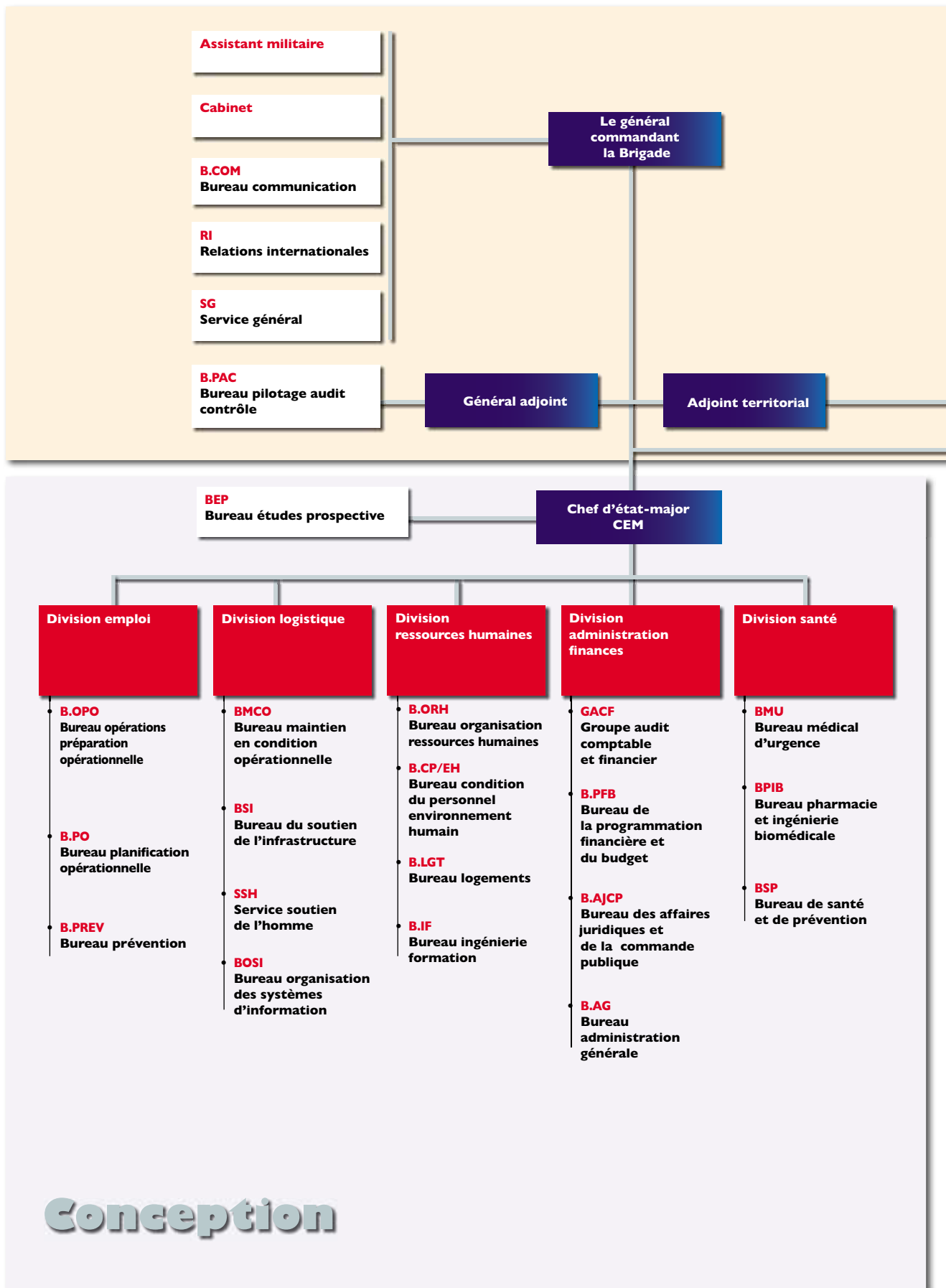
### LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS : *une unité particulière*

#### Un statut particulier

Le statut militaire du personnel de la Brigade assure à la puissance publique la loyauté absolue des agents qui la servent ainsi que la garantie du bon fonctionnement du service public. Il a pour conséquence, la jeunesse des effectifs, 29 ans de moyenne d'âge et il est le garant des valeurs inhérentes au métier militaire, la disponibilité et l'abnégation.

Ce statut engendre une double appartenance : d'une part au ministère de la Défense pour tout ce qui touche au déroulement de carrière (formation, avancement...) et d'autre part à la préfecture de police de Paris pour ce qui concerne l'emploi et la solde.

# Organigramme : brigade de sapeurs-pompiers de Paris



# Commandement

**SSI**  
Section sécurité des systèmes d'information

**HSE**  
Section hygiène, sécurité, conditions de travail et environnement

**Musée**

**Contentieux**

**BSSD**  
Bureau secondaire de sécurité défense - section discipline

# Exécution

État-major  
du 1<sup>er</sup> groupement  
d'incendie et de secours

- 7<sup>e</sup> Compagnie  
Blanche
- 9<sup>e</sup> Compagnie  
Montmartre
- 10<sup>e</sup> Compagnie  
Landon
- 12<sup>e</sup> Compagnie  
Ménilmontant
- 13<sup>e</sup> Compagnie  
Aulnay-sous-Bois
- 14<sup>e</sup> Compagnie  
Clichy-sous-Bois
- 24<sup>e</sup> Compagnie  
Montreuil
- 26<sup>e</sup> Compagnie  
Saint-Denis
- 20<sup>e</sup> Cie **CCL 1**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
12, rue Carpeaux  
75877 Paris cedex 18

État-major  
du 2<sup>e</sup> groupement  
d'incendie et de secours

- 1<sup>re</sup> Compagnie  
Chaligny
- 2<sup>e</sup> Compagnie  
Masséna
- 8<sup>e</sup> Compagnie  
Rousseau
- 11<sup>e</sup> Compagnie  
Sévigné
- 15<sup>e</sup> Compagnie  
Champigny
- 17<sup>e</sup> Compagnie  
Créteil
- 22<sup>e</sup> Compagnie  
Rungis
- 23<sup>e</sup> Compagnie  
Saint-Maur
- 19<sup>e</sup> Cie **CCL 2**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
16, avenue Boutroux  
75634 Paris cedex 13

État-major  
du 3<sup>e</sup> groupement  
d'incendie et de secours

- 3<sup>e</sup> Compagnie  
Port-Royal
- 4<sup>e</sup> Compagnie  
Colombier
- 5<sup>e</sup> Compagnie  
Champerret
- 6<sup>e</sup> Compagnie  
Grenelle
- 16<sup>e</sup> Compagnie  
Boulogne
- 21<sup>e</sup> Compagnie  
Plessis-Clamart
- 27<sup>e</sup> Compagnie  
Gennevilliers
- 28<sup>e</sup> Compagnie  
Puteaux
- 18<sup>e</sup> Cie **CCL 3**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
12-14, rue Henri Régnault  
92400 Courbevoie

Groupement  
d'appuis et  
de secours

- 25<sup>e</sup> Compagnie  
UES **Roissy**
- 36<sup>e</sup> Compagnie  
UES **Biscarrosse**
- 38<sup>e</sup> Compagnie  
UES **NRBC**  
Genevilliers
- 39<sup>e</sup> Compagnie  
UES **Kourou**
- 40<sup>e</sup> Compagnie  
Compagnie des  
appuis spécialisés **CAS**  
Gennevilliers-Port
- 41<sup>e</sup> Compagnie  
UES **BNF**  
Paris
- 42<sup>e</sup> Compagnie  
UES **Balard**  
Paris
- 43<sup>e</sup> Compagnie  
UES **Louvre**  
Paris
- 46<sup>e</sup> Cie **CCL 4**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
137, boulevard Jean Jaurès  
92210 Clichy

Groupement  
de soutiens et  
de secours

- 32<sup>e</sup> Cie **CDS 1**  
Compagnie  
de soutien 1  
*(devient compagnie  
de maintenance à l'été 2013)*
- 33<sup>e</sup> Cie **CSM**  
Compagnie de  
soutien médicale  
*(devient compagnie  
des soutiens communs  
été 2013)*
- 34<sup>e</sup> Cie **CDS 2**  
Compagnie  
de soutien 2  
*(devient compagnie de  
soutien infrastructure à l'été 2013)*
- 37<sup>e</sup> Cie **CCT**  
Compagnie de  
commandement et  
de transmissions
- 47<sup>e</sup> Cie **CSI**  
Compagnie de soutien  
infrastructure  
*(création à la dissolution  
de la CDS2 à l'été 2013)*
- 29<sup>e</sup> Cie **CCL 5**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
1, place Jules Renard  
75823 Paris cedex 17

Groupement de  
formation instruction et  
de secours

- 44<sup>e</sup> Cie **CDF 1**  
Compagnie de  
formation 1  
*(créée à l'été 2013)*
- 45<sup>e</sup> Cie **CDF 2**  
Compagnie de  
formation 2
- 31<sup>e</sup> Cie **CCL 6**  
Compagnie de  
commandement  
et de logistique  
16, avenue de l'Europe  
94190 Villeneuve-Saint-Georges

## UNE ORGANISATION TERRITORIALE ET SES CONSÉQUENCES

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris intervient sur les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne au profit d'une population forte de près de 7 millions d'habitants.

Avec 8 500 hommes et femmes, la BSPP est le plus grand corps de sapeurs-pompiers en Europe. Plus de 70 % des jeunes recrues sont issues de la province.  
(source : bilan social 2009).

La Brigade doit faire face aux dangers propres à la capitale : la zone d'opération de la brigade comporte les trois quarts des immeubles de grande hauteur de France ainsi que les

premiers établissements situés en grande profondeur. Les sapeurs-pompiers de Paris sont de plus en plus confrontés aux risques technologiques urbains caractéristiques des grandes mégapoles modernes.

L'importance des infrastructures de transport constitue un autre risque. La zone d'intervention de la Brigade couvre en effet les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-le Bourget.

La Seine et ses affluents font de Paris le premier port français en fret et en passagers.

### ZONE D'OPÉRATION DE LA BRIGADE

**3 groupements d'incendie et de secours :**  
800\* km<sup>2</sup> - 6 630 370 habitants - 124 communes - 8 735 hab./km<sup>2</sup>

**75 - PARIS :**

105,4 km<sup>2</sup>  
2 234 105 habitants  
1 commune  
21 196 hab./km<sup>2</sup>

**92 - HAUTS-DE-SEINE :**

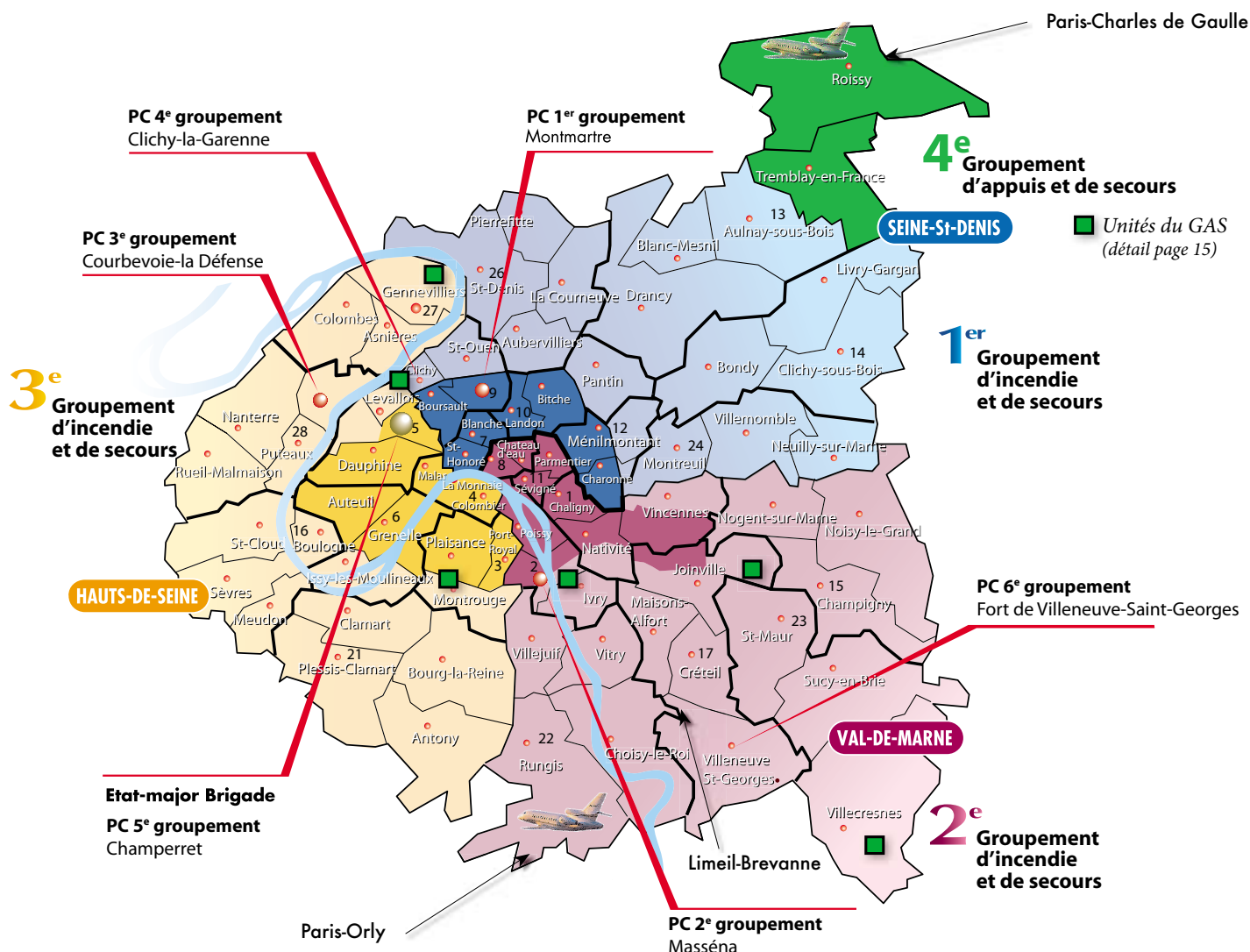
175,4 km<sup>2</sup>  
1 566 745 habitants  
36 communes  
8 904 hab./km<sup>2</sup>

**93 - SEINE-SAINT-DENIS :**

233,2 km<sup>2</sup>  
1 515 983 habitants  
40 communes  
6 501 hab./km<sup>2</sup>

**94 - VAL-DE-MARNE :**

245,1 km<sup>2</sup>  
1 318 537 habitants  
47 communes  
5 379 hab./km<sup>2</sup>



Sources INSEE (800\* km<sup>2</sup> avec les emprises des trois aéroports).



## PRÉSENTATION

### LE SAPEUR-POMPIER DE PARIS : *un généraliste du risque*

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris est en charge de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Elle concourt, avec d'autres services, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'au secours d'urgence dans sa zone de compétence. Cette mission s'est étendue à plus de 200 types d'interventions différentes, ce qui fait aujourd'hui du sapeur-pompier de Paris un généraliste du secours. La BSPP a effectué près de 501 000 interventions en 2011. Ce bilan est dominé numériquement par le secours à personnes (82 %). Si la mission de secours aux personnes est également assurée par d'autres services (associations de sécurité civile et SAMU), la lutte contre le feu (4 %, mission spécifique dont seule la BSPP détient la

compétence, reste la mission « exclusive » du sapeur-pompier de Paris.

Sur demande de l'État, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris peut intervenir en détachement au-delà de sa zone d'action, en renfort en cas de catastrophes ou de cataclysmes en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger (séisme au Japon en janvier 2011). Elle détache également du personnel à l'Élysée, aux ministères de l'Intérieur, de la Défense, de la Culture, au palais de Justice, au musée du Louvre, au Sénat, à l'Assemblée Nationale, aux Invalides, à la Bibliothèque Nationale de France (hors budget BSPP). La brigade a des contacts avec plus de 50 pays étrangers dont principalement les capitales des pays de l'union européenne, du Burkina Faso, de la Chine, du Japon et de la Corée.

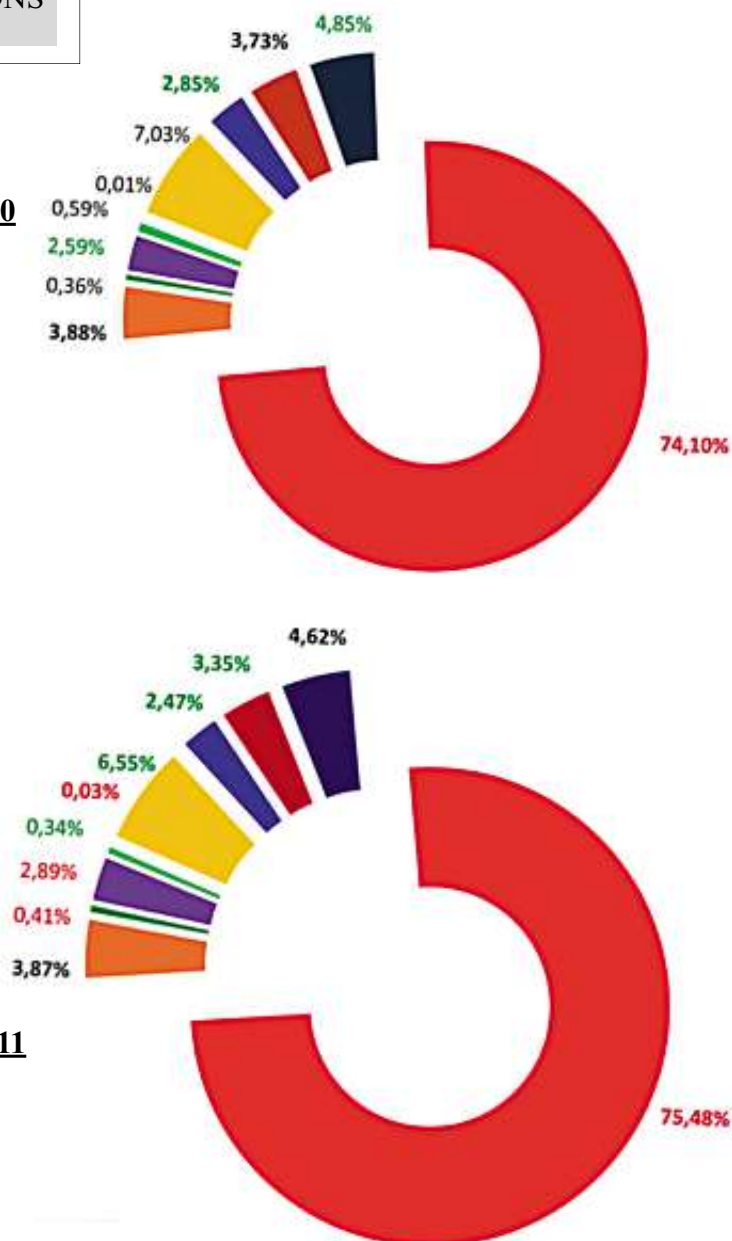
#### TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS comparatif entre 2010 et 2011

##### INTERVENTIONS BSPP 2010 (472 750)

- fausses alertes
- incendies
- accidents de la circulation
- secours aux victimes
- assistance aux personnes
- faits d'animaux
- eau-gaz-électricité
- protection des biens
- pollutions
- reconnaissances et recherches

En baisse En hausse

##### INTERVENTIONS BSPP 2011 (501 000)



LA MISSION DES SAPEURS-POMPIERS CONCERNE TROIS DOMAINES D'ACTION :

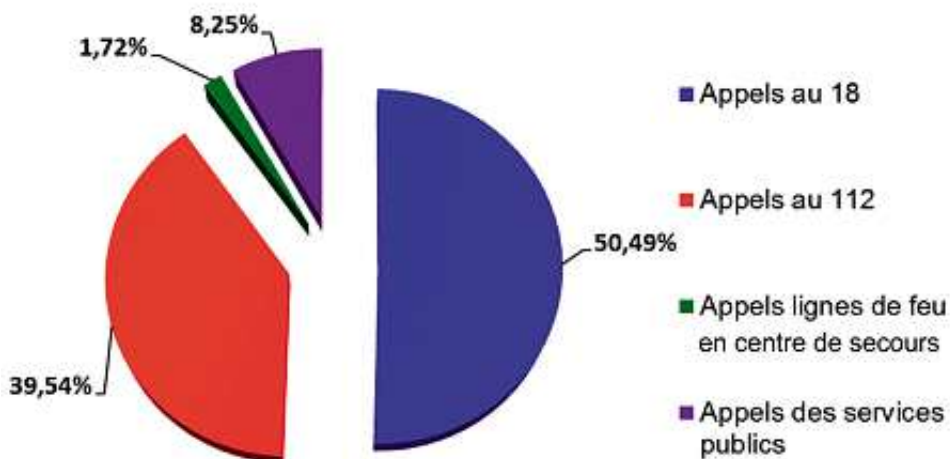
La lutte contre le feu  
(4 % des interventions)

Le secours à personnes  
(82 % des interventions)

Le risque technologique urbain  
(12 % des interventions)

TRAITEMENT DE L'ALERTE EN 2011

Moyenne quotidienne  
d'interventions : 1 373



**Total appels en 2011 :**  
1 596 432  
**+ 67 439 appels**  
**par rapport à 2010**



**Délai d'intervention :** sur Paris intra-muros : 7 min 57 s  
secteur BSPP : 8 min 48 s

## LA MISE EN PLACE DU BUDGET

Le budget de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est prévu à l'année « n-2 ». Il est voté par le Conseil de Paris en décembre de l'année « n-1 » et mis en place en janvier de l'année « n ». Il fait l'objet d'un suivi. Ce budget est soumis à un contrôle de gestion.

La mesure de la performance sera rendue possible par la mise en place d'une politique globale de pilotage et de contrôle de gestion. Régie par le code général des collectivités territoriales, les dépenses de la BSPP figurent au budget spécial de la ville de Paris. Il s'organise autour de deux types de dépenses :

### FUNCTIONNEMENT

#### Les dépenses de fonctionnement (323 millions d'euros)

La majeure partie de ces dépenses sont subventionnées par l'État.

##### Les dépenses de fonctionnement subventionnées :

Il s'agit de dépenses liées aux missions de sapeurs-pompiers (matériels d'incendie, rémunération, instruction, habillement...).

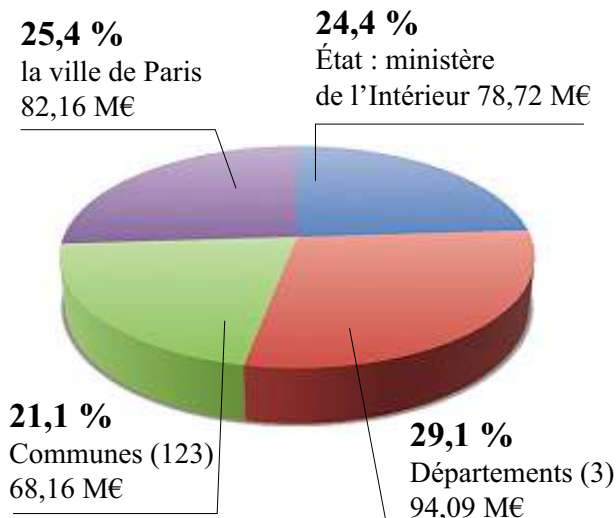
La part de l'État conditionne la participation des autres contributeurs.

##### Les dépenses de fonctionnement non subventionnées :

Elles concernent entre autres, les fluides, combustibles, fournitures administratives. Elles sont assurées à 100 % par les collectivités territoriales. La ville de Paris couvre 33,6 % de ces dépenses (2,7 millions d'euros en 2012) et les 66,4 % (5,4 millions d'euros en 2012) restants sont assurés par les communes de banlieue.

...dans un contexte budgétaire et financier atypique.

#### LA PART DES CONTRIBUTEURS



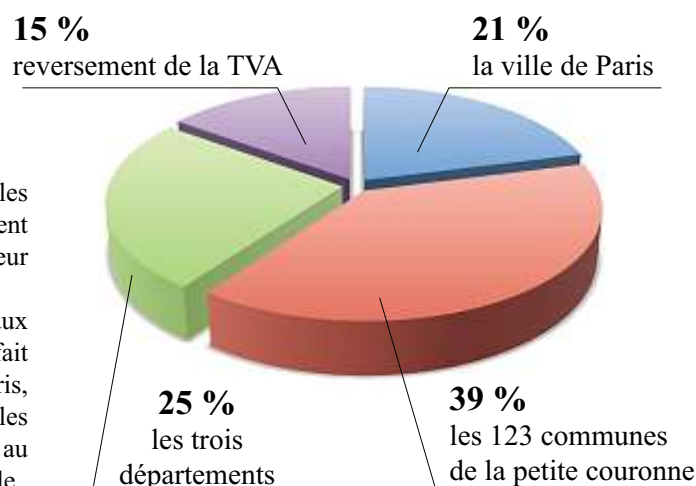
La part des départements et des communes est fonction de leur population (budget 2012 calculé au regard du recensement arrêté le 01.01.2011).

### INVESTISSEMENT

#### Les dépenses d'investissement (18 millions d'euros)

Elles sont financées par les trois départements et les 123 communes de la petite couronne respectivement à hauteur de 25 % et 39 %, la ville de Paris à hauteur de 21 %.

Il est à noter que certaines dépenses échappent aux financements des collectivités territoriales. Du fait du statut militaire des sapeurs-pompiers de Paris, le ministère de la Défense prend en charge les dépenses liées aux retraites, au transport SNCF, au recrutement, à la sélection et à la formation initiale.



## LE SUIVI DU BUDGET

### Le suivi de l'investissement

Des réunions de programmation pluriannuelles (en octobre) permettent de suivre la dotation aux amortissements et aux provisions ainsi que la mise en place des différents programmes sur une période de cinq ans.

### Le suivi du fonctionnement

Le suivi du fonctionnement se fait selon un calendrier précis :

- En janvier, suite au vote du budget, ce suivi est mis en place à l'issue de la réunion d'arbitrage avec les différents bureaux ;

- Tous les trois mois : point de situation sur les consommations tant en investissement qu'en fonctionnement. Ce suivi trimestriel permet de réaffecter les fonds afin que les ressources soient utilisées intelligemment ;

- En juin : une revue de programme permet de faire le point de situation à mi-gestion et par voie de conséquence, un retrait ou un abondement sur la ligne budgétaire des bureaux. Elle permet également de rédiger, si nécessaire, une expression de besoins supplémentaires dans la décision modificative du budget n°1 ;

- En décembre : point de situation pour clôturer le budget.

## DÉFINITION DU PILOTAGE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Défini dans une instruction datant de janvier 2012, le pilotage a pour finalité l'atteinte, au meilleur coût et dans les délais fixés, d'objectifs estimés indispensables à l'obtention du meilleur niveau de réponse opérationnelle en matière d'incendie et de secours. Cette fonction s'appuie sur une grande déconcentration des responsabilités, la fixation d'objectifs explicites, mesurables, assortis de délais, adaptés au subordonné et sur lesquels celui-ci peut avoir une capacité d'action effective, l'attribution d'un niveau de ressources cohérent avec les objectifs et l'instauration d'un dialogue formalisé concernant la gestion rapporté aux résultats obtenus. Le pilotage chapeaute l'activité de contrôle de gestion, mise en place à la Brigade depuis l'été 2005. Il témoigne du passage d'une logique de moyen à une logique

de résultat, traduisant une préoccupation d'efficacité et d'efficience, mais aussi de pertinence. Cet outil d'application permanente repose sur une ligne directrice simple et des valeurs partagées mettant notamment en exergue le partage de l'information, l'autorégulation et la transparence.

Il constitue un complément aux techniques d'audit interne utilisées de manière ponctuelle et représente la contrepartie normale de la déconcentration des responsabilités et à l'autonomie accordée aux différents échelons de commandement. Son rôle consiste à collecter, centraliser, vérifier, organiser toutes les informations et données concourant à la maîtrise de la gestion, afin de les rendre exploitables sous forme d'outils d'aide à la décision pour le commandement.

*Sous forme schématique, le contrôle de gestion peut être résumé de la manière suivante :*



Concrètement :

### En interne :

La Brigade s'appuie sur le plan d'actions rédigé par l'officier général commandant l'Unité pour mettre en place des tableaux de bord dont la parution est quadrimestrielle et régulièrement actualisée. En lien avec des leviers d'action, choisis préalablement avec un maximum de pertinence, les indicateurs rendent compte du déroulé du plan d'actions et des écarts éventuellement constatés. Ils concernent les domaines suivants :

- L'opération ;
- Les affaires financières ;
- Les Ressources humaines ;
- Le service médical.
- La logistique ;

En parallèle, la Brigade a développé un outil de comptabilité analytique permettant de mesurer les coûts (directs et indirects) de ses activités de fonctionnement et de procéder à des comparaisons.

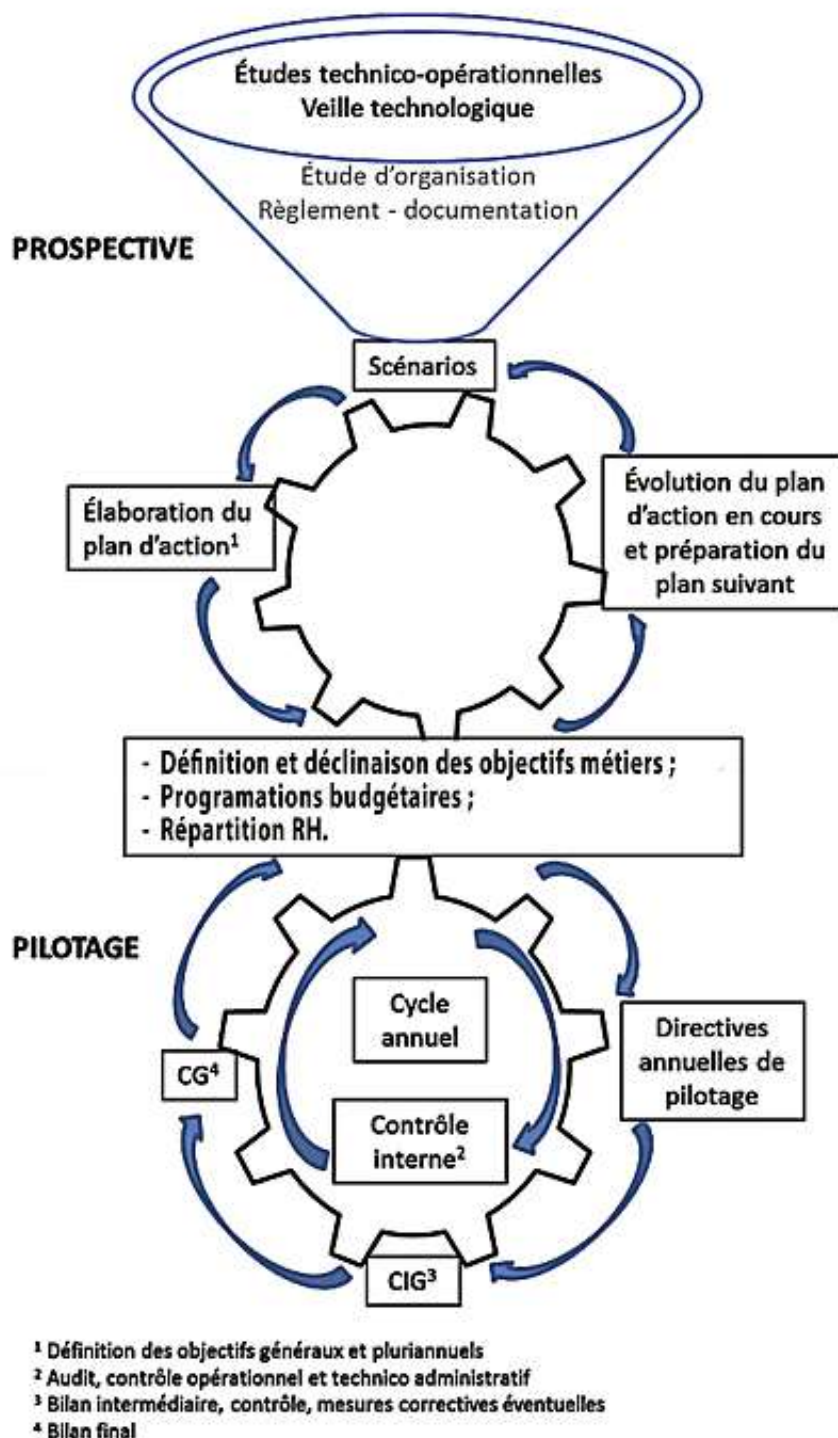
Dans la logique de pilotage, des directives individualisées sont élaborées au profit des grands subordonnés du général : les chefs de corps de groupement et le chef d'état-major. Ces directives traduisent les éléments contenus dans les directives « métier » telles que celles portant sur la préparation opérationnelle, l'organisation des ressources humaines ou encore l'hygiène, la sécurité, l'environnement, avec une dimension pluriannuelle.

### En externe :

La préfecture de Police de Paris a mis en place un tableau d'indicateurs renseigné mensuellement par la Brigade.

**La mise en place de ces outils de gestion permet d'optimiser la réponse opérationnelle tout en rationalisant le fonctionnement et l'organisation, le tout concourant à l'efficience.**

LE PILOTAGE PEUT ÊTRE SCHÉMATISÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :



### LES CONSTATS DE LA COUR DES COMPTES :

- le budget de la BSPP ne prend pas en compte le recrutement de son personnel ni la formation initiale des officiers ;
- l'évolution du coût de la Brigade est proportionnelle à l'augmentation de son activité ;
- la BSPP est moins chère que la moyenne des unités de pompiers de France :  
77,77 € par habitant contre 82,6 € en moyenne dans les SDIS ;
- la BSPP a le coût par intervention le moins élevé des services d'incendie et de secours :  
1 042 € : BSPP - 1 281 € : ensemble des SDIS (soit moins 18,5 %).

### UN CONSTAT, DES SOLUTIONS

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris s'est, de tout temps adaptée à un environnement particulièrement changeant. Malgré la nécessité de rationaliser les dépenses et face à des interventions se déroulant souvent dans un contexte souvent sensible, voir violent, la BSPP s'attache à répondre avec le maximum d'efficacité au besoin légitime de sécurité exigé par les populations défendues.

Le préfet de police de Paris, autorité d'emploi de la BSPP a dernièrement validé le Schéma Interdépartemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SIDACR) et a fixé à la Brigade, différents objectifs opérationnels, sur les cinq années à venir. Il s'agit notamment de faire face à l'augmentation régulière des demandes pour secours à la personne tout en maintenant une couverture efficace et réactive face au risque d'incendie. La Brigade doit aussi être capable de répondre aux possibles crises paroxysmiques à cinétique lente ou rapide.

Le Général commandant la Brigade a mis en place pour répondre à ces différents objectifs, un plan d'actions, visant, sur la période 2011 - 2015 à :

#### **1/ Adapter la réponse opérationnelle :**

il s'agit d'optimiser le dispositif des secours de la Brigade en renforçant la cohérence du dispositif opérationnel, en consolidant le socle structurel et en optimisant l'organisation interne afin d'éviter d'avoir recours à des moyens supplémentaires.

#### **2/ Recentrer les soutiens sur leur cœur de métier :**

il s'agit de faire en sorte que la composante logistique adopte un format plus concentré et plus réactif. Cela implique la constitution d'unités de soutien spécialisées au sein du Groupement de Soutiens et de Secours, la restructuration de la chaîne d'achat de la Brigade et le recentrage des moyens médicaux sur leurs missions traditionnelles.

#### **3/ Améliorer la gestion et renforcer son contrôle par l'analyse de la performance :**

il s'agit de renforcer la coordination des actions relevant de chacun des échelons organiques ou opérationnels de la Brigade. Cela implique la mise en place d'un système d'outils puissants, ergonomiques et pratiques, complété par un ensemble de procédures rigoureuses et collaboratives qui favoriseront une synergie interne réactive.



#### **4/ Associer la Brigade aux grands projets :**

Il s'agit d'intégrer le plus en amont possible, les études liées aux grands projets d'évolution de la plaque parisienne et celles liées aux évolutions de la profession, afin d'adapter si nécessaire la réponse opérationnelle.

#### **5/ Valoriser l'éthique :**

il s'agit de développer et mettre en œuvre une véritable politique de promotion des valeurs au sein desquelles chaque militaire de la Brigade pourra y puiser sa force.

Le critère principal de succès du plan d'action 2011-2015 sera donc la capacité interne de la Brigade à se transformer dans les meilleurs délais sur la base d'idées novatrices. Une fois les objectifs du plan d'actions 2011-2015 atteints, la Brigade aura achevé un cycle d'évolution de près de quinze années qui aura permis d'optimiser l'ensemble de ses structures. Dès lors son évolution sera conditionnée par celle de la demande opérationnelle et ne devrait pas entraîner d'autres restructurations fonctionnelles.

### La BSPP intègre également dans ses plans de modernisation :

#### UN VOLET INFRASTRUCTURE

**Huit grands chantiers sont dès à présent réalisés ou engagés :**

**CHAMPERRET :**

rénovation des façades (réception avec réserves en août 2011 et levée des réserves à la fin de l'année 2011) et construction du Centre Opérationnel enterré (activé le 11 novembre 2011).

**MASSENA :**

réhabilitation de l'ensemble de l'édifice au regard des normes de sécurité liées aux immeubles de grandes hauteurs (IGH) et de l'évolution de la plate-forme logistique de LIMEIL-VALENTON.

**LIMEIL-VALENTON :**

le bâtiment PHOEBUS qui servira de base logistique au service infrastructure, au service pharmaceutique et au service soutien de l'homme devrait être livré dans le courant du premier semestre 2013.

**CS CLAMART :**

réhabilitation du centre de secours, livré en septembre 2011.

**CS PLAISANCE :**

réhabilitation du centre de secours, livraison en mars 2012.

**CLICHY-SOUS-BOIS :**

reprise de la réhabilitation après 2 ans d'interruption due à une entreprise défaillante (travaux de juin 2012 à mars 2013).

**CS IVRY-SUR-SEINE :**

construction d'un nouveau centre de secours (octobre 2012 à début 2014).

**CS LIVRY-GARGAN :**

construction d'un nouveau centre de secours (lancement de l'appel d'offre 2<sup>nd</sup> trimestre 2012. Début des travaux possible, fin 2012 - début 2013, pour une durée de 30 mois, y compris démolition du CS actuel).

#### UN VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Ce plan quinquennal (2010 - 2014) s'appuie sur la base des 3 piliers du développement durable :**

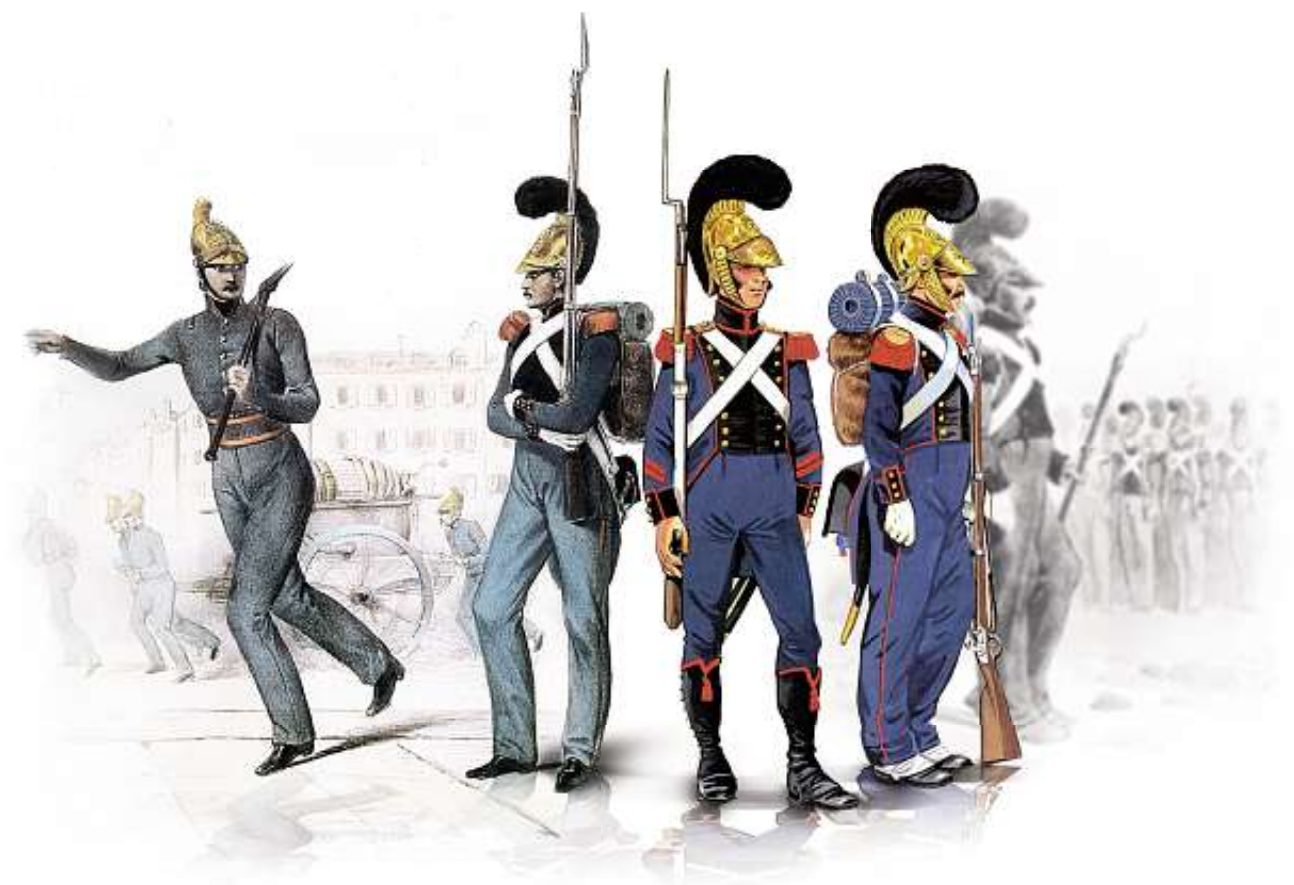
- social-humain, actions au travers de l'associatif (ADOSSPP, ASASPP, FNASPP) et de la protection sociale (mutuelle, bureau condition du personnel - environnement humain) ;
- économique (réduire les coûts en énergie et une meilleure gestion en fournitures et matériels) ;
- environnemental (diminuer les consommations en énergie et en émissions, développer et éduquer le personnel sur le thème de l'environnement).

**Les ambitions de ce volet sont chiffrées et correspondent à :**

- une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 ;
- une baisse de 15 % de la consommation d'électricité, d'eau, de gaz, de vapeur, de papier, de fioul, d'essence d'ici 2015.

#### LES CONSTATS DE LA COUR DES COMPTES :

- les spécificités et risques de la ville capitale justifient l'existence d'une unité militaire ;
- les projets urbains « aériens » et souterrains représenteront à l'avenir une source de difficultés et de technicité croissantes en termes d'intervention et de secours ;
- la BSPP est organisée comme un « corps expéditionnaire » déployé sur le théâtre parisien ;
- un groupement de soutiens et de secours qui assure son autonomie à la BSPP ;
- des performances opérationnelles remarquables.



 N° VERT 0 800 112 018